

Liste non exhaustive des activités accessoires au service public

Zone 1 : Docks destinés aux :

- activités des professionnels des activités nautiques (ships handling) xxx m² (mécanicien, vendeur concessionnaire de bateaux, magasin d'accastillage, fabricant de bateau, fabricant et réparateur de voiles),
- clubs de plongée sous-marine,
- unités de conditionnement de produits de la mer,
- loueurs de bateau avec ou sans skipper,
- prestataire de sortie en mer,
- vente de pièces détachées.

Zone 2 : Surfaces commerciales destinées aux :

- restaurants,
- débits de boissons,
- glaciers,
- vente de nourriture à emporter,
- boulangerie,
- épicerie,
- marchands de journaux,
- habillements,
- hôtellerie,
- appartels.